**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

PRESTATIONS DE RESTAURATION DES CADRES ET DE DEPOUSSIERAGE DES CADRES ET DES COLLECTIONS

Table des matières

[Article 1 : Description des prestations attendues 3](#_Toc201839287)

[Article 2 : Lieux et période d’intervention 3](#_Toc201839288)

[1. Lieu d’intervention 3](#_Toc201839289)

[2. Plage horaire 3](#_Toc201839290)

[Article 3 : Dépoussiérage des peintures encadrées et interventions sur les cadres 4](#_Toc201839291)

[1. Méthodologie : le dépoussiérage des cadres et des peintures. 4](#_Toc201839292)

[2. Méthodologie : les interventions de conservation curative et d’harmonisation esthétique sur les cadres 5](#_Toc201839293)

[3. Dispositions générales pour le musée d’Orsay 5](#_Toc201839294)

[4. Dispositions générales pour le musée de l’Orangerie : 6](#_Toc201839295)

[5. Programmation et suivi des opérations 6](#_Toc201839296)

[Article 4 : La restauration des cadres de peintures et pastels : méthodologie et modalités 7](#_Toc201839297)

[1. Méthodologie 7](#_Toc201839298)

[*2.* Matériel et mise en œuvre des matériaux 8](#_Toc201839299)

[3. Le cas des cadres de pastels 9](#_Toc201839300)

[4. Documentation des opérations de restauration 9](#_Toc201839301)

[Article 5 : Assistance et conseil technique 10](#_Toc201839302)

[Article 6 : Equipe intervenante 11](#_Toc201839303)

[1. Qualifications et compétences 11](#_Toc201839304)

[2. Format de l’équipe 11](#_Toc201839305)

[I. Annexes 12](#_Toc201839306)

[I. Entrées du tableur de suivi du dépoussiérage en salles, à compléter pour chaque œuvre 12](#_Toc201839307)

# Article 1 : Description des prestations attendues

Les musées d’Orsay et de l’Orangerie accueillent un grand nombre de visiteurs, on compte par exemple 4,9 millions de personnes pour l’année 2024. Le passage du public engendre un empoussièrement rapide des collections et accélère leur altération.

Par conséquent, l’importante collection des œuvres encadrées (cadres arts décoratifs, cadres de peintures, cadres d’arts graphique, cadres de pastels, ou tout autre cadre patrimonial encadrant les collections du musées) présentées en salles nécessite plusieurs types d’interventions à programmer régulièrement :

* Le dépoussiérage des cadres, des vitres de caissons.
* Ponctuellement les opérations de stabilisation et d’harmonisation esthétique (art.3).
* Le dépoussiérage des peintures sur toile ou sur bois dont la face n’est pas protégée par un caisson (art. 3).
* La restauration des cadres de toutes dimensions (des petits formats jusqu’au très grands formats) notamment les cadres en bois et plâtre dorés du XIXème et du début du XXème siècle. Ces besoins en restauration sont liés au départ en prêt de tableaux mais également, à la perspective des nouveaux accrochages des œuvres en salle (art. 4).
* L’assistance et le conseil technique pour des opérations comme le démontage de cadres grand format et le désencadrement d’œuvres de grand format (art. 5).

# Article 2 : Lieux et période d’intervention

## Lieu d’intervention

Les prestations seront exécutées :

* Pour les restaurations de cadre : l’œuvre sera décadrée au préalable par les équipes de l’EPMO-VGE et restera dans les réserves du musée d’Orsay ou du musée de l’Orangerie. La restauration du cadre aura lieu dans l’atelier du restaurateur de façon générale mais certaines restaurations pour de petits formats pourront être réalisées au cas par cas au musée (notamment les pastels ou les retouches à l’aquarelle). Le transport du musée à l’atelier est organisé et pris en charge financièrement par le prestataire.
* Pour le dépoussiérage des cadres et des peintures : les interventions auront lieu dans les espaces muséographiques du musée d’Orsay et du musée de l’Orangerie.

## Plage horaire

* Pour les restaurations de cadre :les réserves du musée d’Orsay et de l’Orangerie sont ouvertes de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi. Les restaurations et enlèvements de cadres interviendront sur ces plages horaires et sont à la charge du titulaire.
* Pour le dépoussiérage des cadres et des œuvres au musée d’Orsay : les opérations de dépoussiérage ont lieu tous les lundis, jour de fermeture du musée.
* Pour le dépoussiérage des cadres et des œuvres au musée de l’Orangerie : les opérations de dépoussiérage ont lieu le mardi, jour de fermeture du musée.

Les interventions en salle s’effectuent dans la plage horaire suivante : 9 heures - 18 heures.

# Article 3 : Dépoussiérage des oeuvres encadrées et interventions sur les cadres

## Méthodologie : le dépoussiérage des cadres et des peintures.

Le dépoussiérage des cadres et des peintures des collections de l’EPMO-VGE devra être réalisé dans les salles du musée d’Orsay et du musée de l’Orangerie au moyen d’un aspirateur adapté et d’un équipement d’accès en hauteur (voire d’une nacelle pour les grands formats/cadres en hauteur). Les œuvres seront dépoussiérées à même le mur, sans accès à leur revers. La méthode utilisée sera adaptée aux fragilités de la surface du cadre selon l’état d’endommagement de la dorure, et la présence d’ornements ou non. Il est préférable d’utiliser une technique de dépoussiérage dite « indirecte », au pinceau doux (poils de chèvre ou poils synthétiques), mais l’utilisation d’un embout brosse est également possible si l’état du cadre le permet. Les chiffons ne sont pas recommandés pour les surfaces fragiles. Le dépoussiérage comprend également le nettoyage des vitres des œuvres protégées par des caissons (environ 1000 œuvres concernées), sans apport de produit de nettoyage.

Concernant la couche picturale des peintures, la méthode utilisée sera adaptée aux fragilités de la surface de l’œuvre. Il est préférable d’utiliser une technique de dépoussiérage dite « indirecte », au pinceau doux (poils de chèvre ou poils synthétique). Les intervenants devront veiller à l’état de stabilité de la couche picturale avant tout dépoussiérage et les éventuelles altérations évolutives et très instables remarquées devront être communiquées aux équipes de l’EPMO-VGE.

Le suivi du dépoussiérage des cadres et des peintures en salle sera indexé dans un tableur Excel qui servira également de support pour une veille sanitaire de la collection des cadres (détails sur le tableur à l’article 3.5 « Programmation et suivi des opérations »).

## Méthodologie : les interventions de conservation curative et d’harmonisation esthétique sur les cadres

Il sera également demandé au titulaire d’effectuer, une à deux fois par an, des retouches de lacunes, ou interventions d’urgence sur les cadres des œuvres exposées en salle.

Ces interventions sont importantes car elles permettent d’intervenir en amont d’éventuels départs en prêt et améliorent la qualité de présentation des œuvres. La responsable de l’atelier de restauration des cadres, Elise Lopez, transmettra en amont des sessions la liste des cadres à traiter, ou la zone du musée concernée, ainsi que le type d’intervention à réaliser.

Pour ces traitements les matériaux utilisés devront répondre aux critères déontologiques d’innocuité pour le cadre, de stabilité dans le temps et de réversibilité (pour les retouches notamment). Ces interventions seront renseignées dans le tableur de suivi de dépoussiérage et de veille sanitaire. Les photographies prises avant et après l’intervention seront transmises à la responsable de l’atelier de restauration des cadres qui sera l’interlocutrice principale pour ces opérations.

## **Dispositions générales pour le musée d’Orsay**

Toutes les interventions auront lieu le lundi, jour de fermeture du musée au public.

L’équipe devra être ponctuellement renforcée pour le dépoussiérage dans les salles des expositions temporaires (une à deux sessions de dépoussiérage pour chaque exposition temporaire lorsqu’elles comprennent de nombreuses peintures) et pour le dépoussiérage des peintures non protégées par un caisson (compter trois sessions par an, à deux intervenants).

En raison de l’utilisation d’équipements d’accès en hauteur et des règles de sécurité qui en découlent, la présence de deux intervenants minimum est toujours requise pour le dépoussiérage des œuvres.

Concernant le dépoussiérage, les principaux interlocuteurs sont les régisseurs en charge de la collection des cadres ainsi que les régisseurs des expositions.

Volume estimatif : A titre indicatif, actuellement, les besoins en dépoussiérage des cadres des collections permanentes du musée d’Orsay justifient la présence de deux personnes durant une journée le lundi, tous les quinze jours soit un total estimatif d’environ 360h/an

## Dispositions générales pour le musée de l’Orangerie :

Concernant les collections de l’Orangerie, les besoins concernent environ 150 tableaux au total. Les interventions auront lieu le mardi, jour de fermeture du musée.

Des interventions dans la vitrine de la salle Arts extra occidentaux (petit mobilier et objets) et interventions en réserves sont à envisager mais à titre très exceptionnel. De plus, un passage dans les salles d’expositions temporaires est à prévoir, si nécessaire, en moyenne 4 fois par an. Ces prestations sont à réaliser en lien direct avec les régisseurs du musée de l’Orangerie.

Volume estimatif : A titre indicatif, actuellement, les besoins en dépoussiérage des cadres des collections permanentes du musée de l’Orangerie justifient de deux intervenants sur 1,5 jours, 4 fois par an soit un total estimatif d’environ 6jours/an soit 45 heures. Pour les expositions temporaires, le temps d’intervention est estimé à 4 jours par an à deux personnes. Le total estimatif des interventions pour le musée de l’Orangerie soit 150h par an au total.

## Programmation et suivi des opérations

Une bonne coordination entre tous les intervenants est primordiale pour le suivi des interventions, la mise en place d’une programmation adéquate, et le suivi budgétaire rigoureux de la dépense par l’EPMO-VGE.

Pour le dépoussiérage des collections permanentes une programmation des séances est proposée mensuellement par le mandataire du marché et validée par la régie des œuvres du musée. Cette programmation mensuelle précisera toujours l’identité des intervenants concernés, les salles qui seront traitées, ainsi que le nombre d’heures prévues.

Les opérations plus exceptionnelles (dépoussiérage dans les expositions, interventions de stabilisation et/ou retouches sur les cadres, dépoussiérage des peintures) seront programmées à la demande des équipes du musée.

Le tableur Excel® de suivi sera transmis au titulaire au début du marché, reproduit en annexe. Il permet actuellement de suivre le dépoussiérage des cadres et des peintures dans les salles de l’EPMO-VGE et les autres opérations réalisées sur les cadres. Ce tableur est conçu comme support de veille sanitaire de la collection des cadres. Le fichier devra être mis à jour après chaque session et transmis à l’équipe en charge de la gestion de la collection des cadres dans un délai de 10 jours ouvrés. Au besoin, ce tableur peut évoluer, à la demande du titulaire ou l’équipe du musée.

# Article 4 : La restauration des cadres de peintures et pastels : méthodologie et modalités

De par la régularité de sa présence, le titulaire en charge du dépoussiérage et des opérations de conservation curative, développera, par conséquent, une expertise autour de la collection des cadres et du fonctionnement du musée. Elle sera essentielle pour mener à bien les travaux de restauration fondamentale.

La restauration des cadres de l’EPMO-VGE est constituée :

* D’interventions d’urgence de préparation des œuvres pour leur présentation si nécessaire. Les besoins sont ici très exceptionnels.
* De restaurations plus importantes pouvant aboutir à des restaurations dites fondamentales sur une sélection de cadres en fonction des départs en prêt, des nouveaux accrochages et des nouvelles acquisitions d’œuvres.

Volume estimatif : En moyenne, les besoins sont environ de six (6 ) cadres par an de dimensions et de niveau d’altération variables.

## 

## Méthodologie

Les méthodes et matériaux utilisés pour la restauration des cadres doivent suivre les règles déontologiques de la conservation-restauration. Les cadres étant des objets patrimoniaux, les traitements réalisés doivent, autant que possible, préserver les techniques originales. Le niveau de traitement est dans tous les cas définis en discussion avec les agents en charge de la collection des cadres.

Le titulaire devra notamment accomplir les interventions suivantes :

* Constat d’état ;
* Dépoussiérage ;
* Décrassage ;
* Retrait de bronzine ;
* Retrait, allègement d’un vernis en surface ;
* Dépose / repose des fragments anciens fragilisés ;
* Restitution des parties manquantes des motifs et ornements décoratifs ;
* Travaux de restauration de dorure à la mixtion ou à la détrempe, après préservation des dorures anciennes ;
* Comblement des lacunes, dorure des manques ;
* Harmonisation d’ensemble, patine ;
* Traitement insecticide curatif et préventif (les anoxies sont réalisées par le titulaire du marché de veille sanitaire en contact direct avec l’EPMO) ;
* Consolidation des bois, en cas de vermoulure importante ou de trop nombreux trous de vis au revers ;
* Consolidation ou reprise des assemblages ;
* Ajustage de la vue du cadre par ajout d’une marie-louise ou reprise des coupes d’onglet ;
* Création d’une rehausse au revers du cadre ;
* Ajustement ou agrandissement de feuillure ;
* Rapport d’intervention (version papier et numérique).

Toutes les opérations qui touchent à la structure des cadres devront garantir la conservation, des étiquettes, marques et inscriptions situées au dos des cadres. Les membres de l’équipe de gestion de la collection des cadres auront la possibilité, avant toute livraison, de visiter les locaux du titulaire afin d'apprécier l'aspect final des cadres et de demander éventuellement des modifications.

Enfin, dans l’hypothèse où des examens et analyses sur les cadres seraient nécessaires, ils seraient pris en charge par l’EPMO.

## Matériel et mise en œuvre des matériaux

Les outils, consommables et matériaux utilisés seront de première qualité et exempts de tout défaut pouvant mettre en cause leur stabilité, leur efficacité et l’aspect des œuvres après restauration. L’EPMO se réserve le droit de faire effectuer à tout moment des prélèvements, essais et analyses sur les matériaux mis en œuvre.

Tous les produits utilisés, de même que leur mise en œuvre, devront être autant que possible réversibles, stables et adaptés (techniques d’exécution, supports, matériaux…).

Le coût des petites fournitures et consommables utilisés pour les restaurations des cadres (retouches, consolidation et restauration fondamentale) est à la charge du titulaire et sera compris dans le tarif horaire d’intervention

## Le cas des cadres de pastels

Le cas est plus rare du fait de la fragilité des pastels, mais leurs cadres peuvent également faire l’objet de travaux de restauration. Pour les pastels, le cadre fait partie intégrante de l’œuvre et est essentiel à sa conservation. Les restaurations du pastel et du cadre ainsi que son éventuel aménagement sont donc appariées et nécessitent une collaboration entre les deux équipes de restaurateurs.

La restauration et l’aménagement du cadre doivent être menés en parallèle avec les interventions de conservation-restauration sur le pastel dans un délai moyen de 10 jours pour éviter que l’œuvre ne reste vulnérable hors de son cadre. L’aménagement du cadre peut comprendre la pose d’une semelle, l’installation d’une rehausse ou d’une part-close en bois.

## Documentation des opérations de restauration

L’ensemble des rapports, reportages photographiques, analyses, relevés et cartographies de restauration seront remis par email à l’ensemble des membres de l’équipe responsable de la gestion des cadres, au plus tard dans un délai d’un mois après l’achèvement des prestations.

Le titulaire du présent marché devra constituer une documentation photographique sur les différentes étapes et processus de restauration, comprenant des clichés comparatifs généraux et de détail, avant, pendant et après restauration. Cette documentation sera remise à l'EPMO-VGE avec le rapport, ou pourra y être intégrée directement. Elle devra rendre compte chaque étape d’intervention depuis les travaux préliminaires jusqu’à l’achèvement complet de la restauration. Le rapport devra comporter un texte de synthèse rédigé et suffisamment détaillé.

Ainsi, le dossier remis devra contenir notamment :

- un constat d’état avant intervention, et le repérage des diverses altérations sur une photographie ou copie de photo, selon un code graphique légendé,

- une note descriptive et technique sur les travaux réalisés, détaillant:

* la justification par le restaurateur de son mode de restauration et la présentation de sa démarche,
* les techniques et les produits utilisés pour les opérations de restauration ; le nom des produits, leur mode d’application et leurs propriétés, leurs fiches techniques,

- une note technique sur le cadre le cas échéant ;

- une note de synthèse et de conclusion pour chacune des étapes d’intervention ;

- un reportage photographique du processus de restauration comprenant des clichés comparatifs généraux et de détails, avant, pendant et après restauration.

# Article 5 : Assistance et conseil technique

L’EPMO pourra solliciter l’assistance du titulaire pour des opérations plus ponctuelles autour de la collection des cadres du musée, notamment :

* Aide matérielle et expertise technique pour le démontage et le remontage de cadres de grand format ;
* Expertise technique liée à une opération de modification de format de cadres de grande dimension ;
* Expertise technique et matérielle dans l’organisation d’éventuels chantiers des collections autour de la collection des cadres.

# Article 6 : Equipe intervenante

## Qualifications et compétences

Ce marché requiert principalement des compétences en conservation-restauration des cadres, mais également des capacités permettant d’une part, d’identifier les altérations sur des peintures sur toile/bois et d’autre part, d’adopter en conséquence la méthode de dépoussiérage adaptée.

Pour le dépoussiérage des grands formats, minimum un membre de l’équipe devra être détenteur du CACES® R486 nacelles (une nacelle sera mise à disposition par le musée à la demande du prestataire selon son programme de dépoussiérage des œuvres en salle).

L’équipe dédiée à l’exécution des prestations sur les cadres devra comprendre *a minima* une personne habilitée à intervenir sur les collections des musées de France selon des critères de diplôme et d’expérience définis par l’article R452-10 du code du patrimoine. Des expériences spécifiques dans la restauration et la dorure des cadres du XIXème siècle sont nécessaires.

Les membres de l’équipe dédiés à l’exécution des prestations dépoussiérage sur les peintures devront être habilités à intervenir sur les collections des musées de France selon des critères de diplôme et d’expérience définis par l’article R452-10 du code du patrimoine.

## Format de l’équipe

Concernant le dépoussiérage, le titulaire devra proposer suffisamment de membres dédiés à cette tache afin de garantir leur présence sur le nombre de jours annuel estimé à l’article 3 (soit environ 2 intervenants entre 30 et 40 jours / an).

Pour les restaurations de cadres, une équipe de plusieurs restaurateurs est à privilégier pour tenir les délais mais également pour la manipulation des cadres parfois de très grand format. L’équipe intervenante pourra être amenée à assister les équipes du musée pour les opérations de démontage de cadre pour transport ou de remise en cadre des œuvres après restauration du cadre.

La restauration des cadres obéit à des calendriers contraints en raison des prêts d’œuvres ou de nouveaux accrochages, ainsi les besoins sont parfois urgents. La programmation est anticipée autant que possible trimestriellement mais les imprévus sont inévitables. Les délais de traitement les plus courts à ce jour sont d’un mois, entre l’aller-voir et la livraison du cadre restauré (pour des formats n’excédant pas 100 x 100 cm).

# Annexes

## I. Entrées du tableur de suivi du dépoussiérage en salles, à compléter pour chaque œuvre

